

curé ou un Ordinaire délègue tel prêtre pour tous les mariages qui pourront avoir lieu sur son territoire propre, bien qu'elles fussent permises par le décret *Ne temere*, sont interdites à l'avenir, à moins qu'il ne s'agisse des vicaires coopérateurs attachés au service de la paroisse. (Canon 1096, parag. 1.)

De plus, le curé ou l'Ordinaire n'accordera cette permission qu'après avoir rempli les obligations imposées par le droit pour s'assurer de l'état libre des contractants. (Canon 1096, parag. 2.) — (à suivre.)

C.-N. GARIÉPY, ptre.

### CHRONIQUE DIOCÉSAINÉ

**Profession religieuse** — Mardi dernier, le 17 décembre, avait lieu à l'Hospice des Sœurs de la Charité, une profession religieuse présidée par M. le chanoine J. Hallé.

Ont fait profession perpétuelle :

Antoinette Caron de St-Sébastien, en religion Sœur Saint-Grégoire de Naziance ; Léonie Beaulieu de Lyster, en religion Sœur Saint-Liona ; Maria Lamontagne de St-Michel, en religion Sœur Marie de Bethléem ; Alice Gauthier de Deschambault, en religion Sœur Marie du Salut ; Anna-Marie Gingras, de St-Nicolas, en religion Sœur Sainte-Julitte, choriste.

Philomène Huot, de l'Ange-Gardien, en religion Sœur Sainte-Olivine ; Marie-Anna Boucher de St-Fabien, en religion Sœur Sainte-Juliana, auxiliaires.

Assistaient au chœur, MM. les abbés U. Perron et C.-H. Tessier, aumôniers de la Communauté ; E. Jobin, de l'*Action Catholique*, Robert Gauthier et Joseph Gingras, du Grand Séminaire.

**Archiconfrérie de Prière et de Pénitence.** — Dans une lettre-circulaire à son clergé, en date du 10 décembre 1918, Son Eminence le cardinal Bégin fait un nouvel appel à tous ses prêtres en faveur de l'Archiconfrérie de Prière et de Pénitence, dont le centre est à Bergerville, près Québec.

“ Inutile de vous rappeler, y dit Son Eminence, tous les arguments qui militent en faveur de cette pratique de dévotion : nécessité absolue de la prière et de la pénitence ainsi que l'utilité manifeste de leur organisation ; avantages de faire pénétrer de plus en plus la dévotion au Sacré-Cœur jusqu'au plus intime de l'âme ; promesses du Sacré-Cœur, absolument merveilleuses, pour ceux qui pratiqueront cette dévotion et la feront pratiquer,